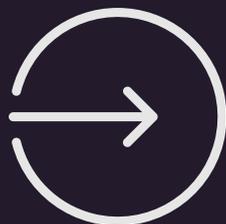


# LOI DE FINANCES 2023

RESUME

## LES MESURES FISCALES POUR LES PARTICULIERS



**1. Revalorisation du barème de l'IR**

**2. Souscription au capital des PME**

**3. Crédit d'impôt pour garde d'enfants**

**4. Déficits fonciers**

**5. Veufs et veuves d'anciens combattants**

Toutes ces mesures sont applicables dès la déclaration des revenus 2022, à faire jusqu'en juin 2023



# 01. Revalorisation du barême de l'IR

Taux d'imposition	Fraction du revenu imposable par part 2022	Fraction du revenu imposable par part 2021	Gain
0%	< 10 777 €	< 10 225 €	0 €
11%	> 10 777 € et <= 27 478 €	> 10 225 € et <= 26 070 €	94 €
30%	> 27 478 € et <= 78 570 €	> 26 070 € et <= 74 545 €	785 €
41%	> 78 570 € et <= 168 994 €	> 74 545 € et <= 160 336 €	1900 €
45%	> 168 994 €	> 160 336 €	*

\* Le gain dépend du montant du bénéfice imposable



# 02. Souscription au capital des PME

## Conditions

- La société doit être une PME au sens communautaire,
- Elle doit être créée depuis moins de 7 ans,
- Elle doit employer au moins 2 salariés à la clôture du 1<sup>er</sup> exercice suivant la souscription,
- Elle doit être soumise à l'impôt sur les sociétés,
- Les parts reçues doivent être conservées pendant 5 ans.

## Montant de la réduction

- Le montant de la réduction est porté à 25% jusqu'au 31/12/2023 (en principe le taux est de 18%),
- Les versements sont retenus dans la limite de 50 000 € pour une personne seule, 100 000 € pour les personnes soumises à une imposition commune

Ce crédit d'impôt est concerné par le plafond de déduction d'avantages fiscaux de 10 000 € an et par foyer fiscal



# 03. Crédit d'impôt pour garde d'enfants

## Conditions

- L'enfant doit avoir moins de 6 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition,
  - L'enfant doit être à votre charge,
  - L'enfant doit être gardé à l'extérieur du domicile.
- Lorsque l'enfant est gardé à domicile, vous bénéficiez du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

## Montant de la réduction

- Le montant de la réduction est égal à 50% des sommes versées, dans la limite de 3 500 € par an et par enfant
- Le crédit maximum s'élève à 1 750€ par enfant

Ce crédit d'impôt est concerné par le plafond de déduction d'avantages fiscaux de 10 000 € an et par foyer



# 04.

## Déficits fonciers

### Rappel

- Le déficit foncier issu des dépenses autres que les intérêts d'emprunt est déductible du revenu global dans la limite de 10 700 €.

### Nouveauté 2022

- La limite est réhaussée à 21 400 € par an pour les dépenses de rénovations énergétiques permettant de sortir du statut de « passoire énergétique »,
- Il faut justifier du changement d'étiquette par la transmission d'un DPE après travaux.



# 05.

## Veufs et veuves d'anciens combattants

### Conditions

- Être âgé.e d'au moins 74 ans au 31/12/2022 et :
  - Votre époux.se a bénéficié de la demi-part supplémentaire de son vivant,ou
  - Votre époux.se avait la carte du combattant et est décédé après 60 ans.

### Avantage

- L'avantage fiscal attaché à la demi-part supplémentaire est limité à 1 678 €.



# BAMS

AUDIT  
EXPERTISE  
CONSEIL

NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE  
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS  
DEMARCHES

